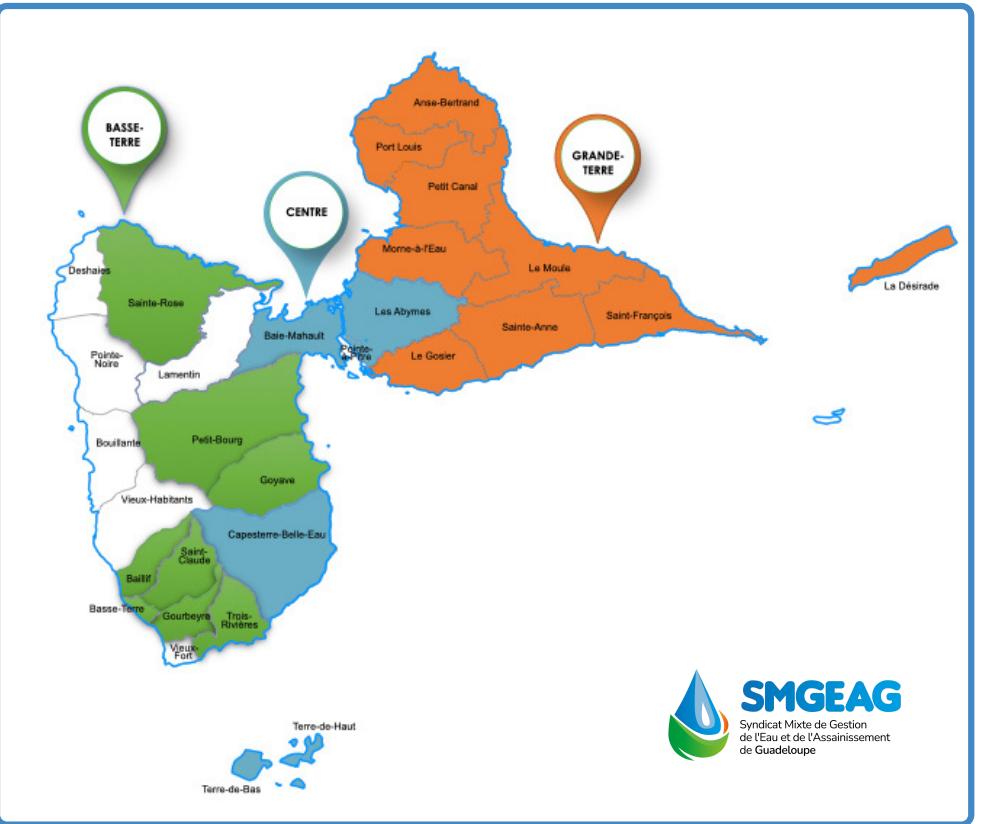




Les territoires et les agences du SMGEAG

Le SMGEAG exerce ses compétences en direct dans **23 communes** de l'archipel guadeloupéen, réparties en **trois territoires** (les autres communes sont en délégation de service public).



Les agences vous accueillent du lundi au vendredi

Numéro unique : 0590 41 33 33

TERRITOIRE GRANDE-TERRRE

Agence de Morne-à-l'eau / Agence de Sainte-Anne

TERRITOIRE CENTRE

Agences de Pointe-À-Pitre/Abymes / Baie-Mahault
Agence de Capesterre Belle Eau / Agence des Saintes

TERRITOIRE BASSE-TERRRE

Agence de Petit-Bourg / Agence de Sainte-Rose
Agence de Trois-Rivières / Agence de Basse-Terre

Agences équipées de bornes de paiement

“

Madame, Monsieur,

La création du SMGEAG a traduit la volonté d'une nouvelle gouvernance de l'eau sur le territoire guadeloupéen, afin de rendre un service public plus performant dans l'intérêt des usagers.

Depuis le 1er Septembre, nos équipes sont mobilisées et mettent tout en œuvre pour que ce changement d'opérateur soit le plus simple possible pour vous.

A l'occasion de la première facturation du SMGEAG, ce dépliant a été réalisé pour vous apporter une information claire et vous aider à appréhender ces nouveaux changements.

Le service clientèle du SMGEAG reste à vos côtés pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées.



Le président du SMGEAG,
Jean-Louis FRANCISQUE



”

Nous contacter :

- 📞 0590 41 33 33 (Du lundi au jeudi de 7h30 à 15h et le vendredi de 7h30 à 14h)
- ✉️ serviceclient@smgeag.fr
- ✉️ Service clientèle
- ✉️ Courriers à l'agent comptable, informations sur les paiements, demandes d'échéanciers...
- ✉️ Courriers officiels à l'attention du Président, fournisseurs, lettres de candidatures...

SMGEAG
TSA 50004
97084 JARRY CEDEX

SMGEAG
TSA 40003
97084 JARRY CEDEX

SMGEAG
Route de Blanchard
CS 80 002
97190 LE GOSIER



SMGEAG
Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe



MA NOUVELLE FACTURE

www.smgeag.fr

SMGEAG

Le SMGEAG, votre nouvel interlocuteur privilégié

Depuis le 1er Septembre 2021, le **SMGEAG** (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe) assure l'ensemble des missions du service public de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif sur 23 communes du territoire.

A cet effet, l'historique de vos consommations ainsi que l'ensemble des données relatives à votre abonnement ont été transmises au SMGEAG.

En application de la loi Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vos données seront ainsi collectées et traitées aux fins exclusives de **gestion de votre abonnement et de suivi de votre relation commerciale**.

Vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression sur les données vous concernant, que vous pouvez exercer conformément aux dispositions en vigueur, en envoyant un courrier signé et accompagné d'une copie d'une pièce d'identité à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe
Délégué à la protection des données
Route de Blanchard – Labrousse
97190 LE GOSIER

Si votre abonnement était jusqu'ici prélevé automatiquement par votre ancien opérateur, vous continuerez à bénéficier de ce service dès l'émission de votre première facture.

Le RGPD vous autorise également à modifier ces conditions.

Votre espace abonné arrive bientôt !

<https://smgeag.fr>



Le SMGEAG,
votre nouvel
interlocuteur privilégié



Comment payer ma facture ?



Par mensualisation / prélèvement automatique

- Service gratuit (contacter le service client)



Par virement bancaire

- IBAN : FR76 1007 1971 0000 0020 0591 260
- BIC : TRPUFRP1

Après avoir effectué votre paiement, merci d'envoyer un mail à agence.comptable@smgeag.fr



Par carte bancaire

- Par téléphone au **0590 41 33 33**
- En ligne sur www.smgeag.fr
- Dans les agences équipées de bornes



Par SMS

- Un SMS du SMGEAG vous signale que **votre facture est en cours d'acheminement**.
- Un **lien de paiement** vous est également adressé, afin de régler de manière rapide et sécurisée votre facture par carte bancaire.



Par TIP / TIP chèque

- **TIP** : Retournez le **talon original daté et signé** dans l'enveloppe jointe (ne pas affranchir)
- **TIP chèque** : Retournez le **chèque signé et à l'ordre du SMGEAG** ainsi que le **TIP non signé** dans l'enveloppe jointe (ne pas affranchir)



En espèces

- Dans les agences équipées de bornes (voir liste)



Par ZAPAY

- Application mobile gratuite à télécharger sur Play store (Android) ou Apple store (iOs)



Par chèque

- Adressez à **l'agence comptable** votre **chèque signé, à l'ordre du SMGEAG et portant vos références au dos**.

VOUS VENEZ DE RECEVOIR VOTRE PREMIÈRE FACTURE DU SMGEAG



A quel rythme vais-je recevoir mes factures ?

Vos prochaines factures vous seront adressées **tous les 4 mois**.

Pour le moment, les tarifs restent inchangés pour chaque territoire.

La convergence tarifaire est en cours.



La médiation de l'eau

Pour servir au mieux ses abonnés, le **SMGEAG adhère à la Médiation de l'eau**.

Ce service vise à faciliter pour les consommateurs le recours à des modes de résolution amiable en cas de litiges les opposant à des professionnels.

Elle garantit ainsi aux usagers la possibilité d'un recours gratuit à un dispositif de médiation.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.mediation-eau.fr

